

## PROCOLE SANITAIRE POUR LES EXAMENS DELF-DALF

Les 20-21 NOVEMBRE 2021

*En vue de l'application des actes normatifs généraux de prévention et de contrôle de la COVID et afin d'assurer le respect des normes, des mesures et des recommandations sanitaires officielles dans le contexte sanitaire actuel, les examens DELF-DALF se dérouleront dans le respect des **mesures** suivantes :*

**La participation aux examens des candidats âgés de 18 ans révolus est permise à condition de présenter le Certificat digital COVID-19. Il doit attester que :**

- ➔ **La personne est vaccinée avec un schéma vaccinal complet (deuxième dose reçue minimum 10 jours auparavant);**
- ➔ **La personne a eu la COVID-19.**

- L'accès au lieu de passation des examens (le *Lycée*) s'effectue après la prise de la température (max 37,3° C), l'utilisation du tapis désinfectant et la désinfection des mains. En cas d'oubli, perte ou détérioration, un masque pourra être mis à la disposition du candidat.

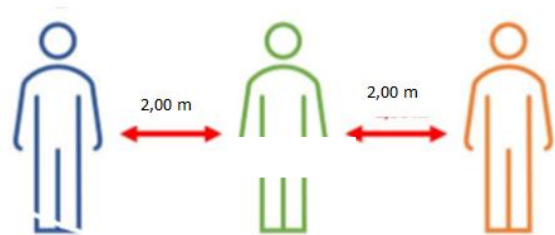
**!L'accès des candidats ayant la fièvre ou tout autre symptôme de grippe est strictement interdit.**

- Tout au long de leur présence au Lycée, tous les candidats portent le masque de protection en permanence.
- Tout le personnel didactique / didactique auxiliaire présent durant les épreuves portera le masque de protection en permanence.
- L'entrée / la sortie, tout comme le déplacement dans les couloirs et entre les salles d'examen sont dûment marquées et régulièrement désinfectées. L'entrée / la sortie des candidats se fera de manière à ce que la distanciation physique soit respectée.
- Au début et à la fin des épreuves, le nettoyage et l'aération des salles seront effectués, ainsi que l'approvisionnement en divers consommables : savon liquide, essuie-mains, produits de désinfection.
- Il est interdit aux participants de consommer en commun des aliments ou des boissons, ainsi que d'échanger entre eux des objets à usage personnel (portables, instruments à écrire, dictionnaires etc.)
- À la fin des épreuves, les candidats quitteront le *Lycée* sans s'attarder dans les salles/la cour.
- L'accès des accompagnants dans le *Lycée* est interdit.
- Le *Lycée* où se déroulent les examens se réserve le droit de refuser l'accès dans son enceinte à celles et ceux qui ne respectent pas ces mesures de manière responsable.

**ATTENTION :**

- Le contrôle sanitaire s'effectue à la maison, par la prise de la température corporelle et l'évaluation de l'état de santé général ;
- Ne pourront pas participer aux examens les personnes qui:
  - ont une température supérieure à 37,3°C et / une symptomatologie spécifique à la contamination avec SARS-CoV-2 (toux, difficultés respiratoires – essoufflement, diarrhée, vomissements) ou d'autres maladies infecto-contagieuses;
  - sont en quarantaine à domicile, à cause d'une infection avec le SARS-CoV-2 ;
  - sont cas contact SARS-CoV-2 et sont en quarantaine à domicile / institutionnalisées

**Les normes, les mesures et les recommandations sanitaires ci-dessus seront actualisées en fonction des réglementations gouvernementales en vigueur pour la période des 20 et 21 novembre 2021.**



Măsuri pentru organizarea activității în  
**UNITĂȚILE DE ÎNVĂȚĂMÂNT**



Măsuri de prevenire și protecție în  
sălile de clasă

